



MAIRIE DE CHATEAUMEILLANT (CHER)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui a été donnée au Maire le 2 juin 2014, une concession trentenaire au columbarium de Châteaumeillant a été concédée à Monsieur Viviane REBILLAUD.

CONSTRUCTION D'UN COLUMBARIUM

Le conseil municipal approuve la construction d'un nouveau columbarium de 24 cases pour un montant de 10 936 € HT. Une subvention DETR est sollicitée à hauteur de 40% soit 4 374 €.

EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET L'ETAT

Le Conseil Municipal s'inscrit à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2022.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD, LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT ET L'US3C (CHATEAUMEILLANT- LE CHATELET - CULAN)

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Berry Grand Sud, la Commune de Châteaumeillant et l'US3C dans le cadre de la pratique du football.

EXPOSITION «DE L'EAU DANS LE TEMPS» PROPOSEE PAR LA FRMJC EN PARTENARIAT AVEC ENEDIS DANS LE CHER

La Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Centre (FRMJC) propose une exposition dont le but est de faire découvrir des thématiques scientifiques par l'expérience concrète, la manipulation et la stimulation de la curiosité.

Cette année, le thème proposé est «de l'eau dans le temps». L'exposition serait ouverte du 2 au 8 mars 2022, si les conditions sanitaires le permettent.

Le coût de cette exposition est de 1 380 € avec une participation d'ENEDIS de 250 €.

CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le Conseil Municipal décide de créer deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : employé à l'entretien de la voirie et des bâtiments
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLE (ATSEM) PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'ATSEM de 2^{ème} Classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2022 afin de palier au départ à la retraite d'un agent communal occupant un poste d'Adjoint Technique territorial et exerçant la fonction d'ATSEM à la fin de l'année scolaire.

RENONCEMENT A CONDUIRE LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE PRECEDEMMENT AGREE

Le Conseil Municipal décide d'abroger la délibération n° 2016-067 ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE SUR LE TERRITOIRE DE CHATEAUMEILLANT afin de redélibérer ultérieurement sur les emprunts garantis contractés par le bailleur social dans le cadre du décret 2016.

La séance est levée à 21 H 40